الجامعة التونسية للقولف
FÉDÉRATION TUNISIENNE DE GOLF

FÉDÉRATION TUNISIENNE DE GOLF

RÈGLEMENT DU
CHAMPIONNAT DE TUNISIE ADULTES

Saison Sportive 2026 – 2027

inscription@ftg.org.tn

Table des matières

1. Obligation et validité de la licence fédérale 5
2. Responsabilité médicale du joueur 5
3. Modalités d'indexation des nouveaux licenciés 5
3.1. Certification des performances 5
3.2. Validation hiérarchique 5
3.3. Délais de rigueur 3
3.4. Validation du Permis de Tournoi 5
4. Statut des joueurs étrangers résidents 5
5. Conditions d'éligibilité des jeunes (moins de 18 ans) 5
5.1. Critères d'accès pour la catégorie Garçons 5
5.2. Critères d'accès pour la catégorie Filles 5
6. Catégories, index et repères de départ 5
6.1. Répartition des Séries 5
6.2. Révision des Index (WHS) 6
7. Modalités de changement de série 6
7.1. Périodicité du reformatage 6
7.2. Antériorité du calcul d'undex 6
7.3. Gel des séries avant la finale 6
8. Droits d'engagement pour la saison sportive 6
8.1. Obligation de règlement 6
8.2. Tarification en vigueur 6
8.3. Clause d'exemption 7
8.4. Modalité de paiement 7
9. Modalités et clôture des inscriptions 7
9.1. Date et heure limites 7
9.2. Canaux officiels 7
9.3. Clause d'exclusivité 7
10. Capacité de joueurs et liste d'attente 7
10.1. Règle d'inscription 7
10.2. Priorités sur la liste d'attente 7
10.3. Finale 7
11. Calendrier et format des tournois 7
11.1. Format Standard 7
11.2. Régime des Séries Nationales 7
11.3. Homologation Internationale (WAGR) 7
12. Formules de jeu 8
12.1. Epreuve en Stroke Play 8
12.2. Epreuve en Stableford 8
13. Comité du Tournoi 8
13.1. Composition 8

13.2. Clause de Neutralité et d' Eligibilité ... 8
14. Pouvoirs de la Commission Sportive et amendements ... 8
14.1. Prérogatives de la Commission Sportive ... 8
14.2. Incidences sur les Tournois Jumelés ... 8
14.3. Clause de modification réglementaire ... 8
15. Organisation des départs ... 9
15.1. Tours réguliers ... 9
15.2. Phase Finale : Classement général provisoire projeté et organisation des départs ... 9
16. Protocole et horaires de départ ... 9
16.1. Constitution des Parties ... 9
16.2. Obligation de Présence ... 9
16.3. Sanction pour Retard ... 9
17. Cadets (Caddies) ... 9
18. Règle locale type G-6 : utilisation des transports motorisés ... 9
18.1. Interdiction par Catégorie d'Age ... 9
18.2. Dérogations Exceptionnelles ... 9
18.3. Sanctions en cas d'infraction ... 10
19. Forfait non justifié et restriction de participation ... 10
19.1. Constat de non-présentation ... 10
19.2. Sanction de suspension temporaire ... 10
19.3. Procédure de régularisation et délais ... 10
20. Départage des égalités ... 10
21. Remise des prix ... 10
21.1. Prix des Séries jouant en Stroke Play ... 10
21.2. Prix des autres Séries ... 10
22. Ordre du mérite et attribution des points ... 11
22.1. Grille Standard du Championnat ... 11
22.2. Tournois Associatifs Jumelés ... 11
22.3. Points Doulblés (Tours Majeurs & Déplacements) ... 11
22.4. Dispense pour Obligations Internationales ... 11
22.5. Cas de disqualification et d'abandon ... 11
22.6. Exception pour blessure en compétition ... 11
23. Phase finale ... 11
23.1. Epreuve qualificatives ... 11
23.2. Accès à la finale ... 11
23.3. Sanction pour désistement tardif ... 11
23.4. Valorisation des points de la Finale et Classement Général Final (Champion(ne) ou Vainqueur(e) de Série) ... 11
23.5. Critères de départage des ex-æquo pour déterminer le Champion(e)ou Vainqueur(e) de Série ... 12
23.6. Détermination du Vainqueur du Tour de la Finale en Net ... 12
23.7. Vainqueur du Tour de la Finale (Brut) ... 12
23.8. Règle de départage sur les cartes de score ... 12

24. Formule de jeu de la Finale 12
25. Prix et titres de la finale 12
25.1. Attribution des Prix par Série 12
25.2. Octroi des Titres Pfficiels 13
26. Règlement du Championnat Interclubs (Saison 2026-2027) 13
26.1. Composition des équipes et éligibilité 13
26.2. Inscriptions 13
26.3. Formule de Jeu 13
26.4. Déroulement de de la saison 13
26.5. Classement et départage des Tours 14
26.6. Phase Finale et Récompenses 14
27. Code de conduite et sanctions disciplinaires 14
27.1. Violences, comportements des spectateurs et décisions du Comité 16
27.2. Tenue vestimentaire, appareils électroniques et dispositions diverses 16
27.3. Disposition générale 16
27.4. Cadence de jeu (Règle 5.6) 16
28. Force Majeure 17
ANNEXES GRILLE DES POINTS DE MÉRITE 18

1. Obligation et validité de la licence fédérale

1.1. Champ d'application : La détention d'une licence fédérale en cours de validité est strictement obligatoire pour participer à toute épreuve s'inscrivant dans le cadre du Championnat de Tunisie.

2. Responsabilité médicale du joueur

2.1. Aptitude physique : Il relève de la responsabilité exclusive du joueur de s'assurer de son aptitude physique et de l'absence de toute contre-indication médicale à la pratique du golf en compétition.

3. Modalités d'indexation des nouveaux licenciés

3.1.Certification des performances : Aux fins de déterminer l'index réel, tout nouveau licencié doit soumettre un minimum de cinq (5) cartes de score.

3.2. Validation hiérarchique : Lesdites cartes doivent être contresignées par au moins 2 partenaires de jeu et par le Président de l'association d'affiliation du joueur.

3.3. Délais de rigueur : Ces documents doivent obligatoirement parvenir à la Fédération, par l'intermédiaire de l'association, au moins deux semaines avant la date de la première compétition fédérale.

3.4. Validation du Permis de Tournoi : Tout nouveau licencié souhaitant participer au Championnat de Tunisie doit avoir préalablement obtenu le « Permis de tournoi », attestant de l'acquisition des connaissances minimales requises pour évoluer sur un parcours et participer à une compétition.

4. Statut des joueurs étrangers résidents

4.1. Justificatifs d'éligibilité : Pour tout nouveau joueur de nationalité étrangère résidant en Tunisie, son association est tenue de transmettre à la Fédération une copie de sa licence d'origine ou, à défaut, une attestation officielle délivrée par son club de provenance.

5. Conditions d'éligibilité des jeunes (moins de 18 ans)

5.1. Critères d'accès pour la catégorie Garçons : Tous les jeunes joueurs âgés de moins de 18 ans sont autorisés à participer au Championnat de Tunisie sous réserve de justifier d'un index officiel inférieur ou égal à 14,4 (≤ 14,4).

5.2. Critères d'accès pour la catégorie Filles : Toutes les jeunes joueuses âgées de moins de 18 ans sont autorisées à participer au Championnat de Tunisie sous réserve de justifier d'un index officiel inférieur ou égal à 28,4 (≤ 28,4).

6. Catégories, index et repères de départ

6.1. Répartition des Séries : Les compétiteurs sont répartis en séries selon leur index officiel et leur catégorie d'âge, associés à des repères de départ spécifiques :

Séries	Tranche d'Index	Repères de Départ	Formule de jeu
Série Nationale Hommes	≤ 9.4	Blanc	Stroke Play
Série Nationale Dames	≤ 14.4	Jaune	Stroke Play
1ère Série Hommes	9.5 à 14.4	Jaune	Stroke Play
2ème Série Hommes	14.5 à 22.4	Jaune	Stableford
Série Dames	14.5 à 28.4	Rouge	Stableford
Série Nationale Séniors Hommes (50 ans et plus) — nés le 31 déc. 1976 ou avant	≤ 12.4	Jaune	Stroke Play
Série Séniors Hommes (50 ans et plus) — nés le 31 déc. 1976 ou avant	12.5 à 24.4	Bleu	Stableford
Série Séniors Dames (50 ans et plus) — Nées le 31 déc. 1976 ou avant	≤ 32.4	Rouge	Stableford

6.2. Révision des Index (WHS) : Les index de tous les joueurs sont systématiquement mis à jour après l'enregistrement de chaque carte de score, conformément au World Handicap System (WHS). Le détail de ces révisions est consultable directement auprès des services de la Fédération.

Les joueurs des catégories Série Séniors Dames, Série Seniors Hommes, Série Dames et 2ᵉ Série Hommes dont l'index devient, en cours de saison sportive, supérieur à la limite maximale fixée dans le tableau ci-dessus sont autorisés à terminer la saison dans leur série respective.

7. Modalités de changement de série

7.1. Périodicité du reformatage : La réévaluation et le basculement éventuel des joueurs d'une série à une autre s'effectue de manière systématique tous les deux (2) tours de compétition, incluant à la fois les tours réguliers du championnat et/ou les tournois associatifs officiellement jumelés.

7.2. Antériorité du calcul d'index : Ce changement de série intervient obligatoirement après la mise à jour effective des handicaps de jeu des compétiteurs, par application stricte des règles du World Handicap System (WHS).

7.3. Gel des séries avant la finale : Par dérogation aux articles 7.1 et 7.2, aucun changement de série ne sera effectué à compter des deux (2) derniers tours du Championnat de Tunisie. La série d'appartenance de chaque joueur est définitivement fixée avant ces deux (2) derniers tours et jusqu'à la Finale.

8. Droits d'engagement pour la saison sportive

8.1. Obligation de règlement : La participation au Championnat de Tunisie est conditionnée par l'acquittement préalable d'un droit d'engagement pour la saison sportive, dont le montant est fixé par le Bureau Fédéral.

8.2. Tarification en vigueur : Le barème des droits d'engagement est établi comme suit :

- Catégorie Adultes : 250 Dinars Tunisiens (TND)
- Catégorie Jeunes (18 ans et moins) : 20 Dinars Tunisiens (TND)
- Membres des Équipes Nationales : 10 Dinars Tunisiens (TND)

8.3. Clause d'exemption : Le personnel technique et administratif des structures golfiques (golfs et associations affiliées) est officiellement exempté du paiement des frais d'engagement.

8.4. Modalités de paiement : Le droit d'engagement peut être réglé en espèces, par chèque ou par virement bancaire sur le compte officiel de la Fédération. Une preuve de virement doit être transmise par email à l'adresse officielle de la Fédération pour validation de l'inscription.

9. Modalités et clôture des inscriptions

9.1. Date et heure limites : Les engagements pour chaque épreuve, y compris la finale, sont acceptés jusqu'au jeudi précédant le week-end de la compétition, à 12h00 précises. Passé ce délai, aucune inscription ne sera prise en compte.

9.2. Canaux officiels : Les demandes d'inscription doivent être impérativement transmises à la Fédération via l'un des deux canaux exclusifs suivants :

- Par e-mail à l'adresse officielle : inscription@ftg.org.tn
- Directement sur le portail internet : www.ftg.org.tn

9.3. Clause d'exclusivité : Tout autre mode de transmission (téléphone, message, intermédiaire de club non officiel) sera considéré comme nul et non avenu.

10. Capacité de joueurs et liste d'attente

10.1. Règle d'inscription : L'attribution des places aux compétitions, qu'il s'agisse des tours du Championnat ou des tournois jumelés figurant officiellement au calendrier fédéral, s'effectue strictement selon l'ordre chronologique des inscriptions : premier inscrit, premier servi.

10.2. Priorités sur la liste d'attente : En cas de dépassement de la capacité d'accueil du parcours pour une étape du championnat, une liste d'attente est établie. Une priorité d'accès est accordée comme suit :

- Aux joueurs régulièrement inscrits au Championnat de Tunisie de Pitch & Putt.
- Aux membres des Équipes Nationales.

10.3. Finale: Lors de la Finale, la priorité est accordée aux douze (12) premiers joueurs du classement général de chaque série, ayant procédé à leur inscription dans les délais impartis.

11. Calendrier et format des tournois

11.1. Format Standard : Le Championnat de Tunisie se dispute sur un total de huit (8) tours réguliers, organisés chacun sur une seule journée de compétition.

11.2. Régime des Séries Nationales : Par dérogation au format standard, les épreuves des catégories Série Nationale Hommes et Série Nationale Dames s'étalent obligatoirement sur deux (2) jours consécutifs.

11.3. Homologation Internationale (WAGR) : Les scores et performances enregistrés lors des tours de trois (3) jours sont officiellement comptabilisés et transmis pour le calcul du classement mondial amateur (World Amateur Golf Ranking – WAGR).

12. Formules de jeu

12.1. Épreuves en Stroke Play : Cette formule de jeu s'applique obligatoirement aux catégories suivantes :

- Série Nationale Hommes;
- Série Nationale Dames;
- Série Nationale Séniors Hommes;
- 1ère Série Hommes.

12.2. Épreuves en Stableford : Cette formule de jeu s'applique obligatoirement aux catégories suivantes :

- 2ème Série Hommes;
- Série Dames;
- Série Séniors Hommes;
- Série Séniors Dames.

13. Comité du Tournoi

13.1 Composition : Pour chaque compétition du championnat, le Comité du Tournoi devrait être composé comme suit :

- **Un Directeur de Tournoi**, représentant désigné par la Fédération Tunisienne de Golf;
- **Un Directeur du Golf** ou son représentant;
- **Un Arbitre** désigné par la Fédération Tunisienne de Golf.

13.2. Clause de Neutralité et d'Éligibilité : Afin de garantir l'impartialité absolue des décisions sportives, les membres siégeant au sein du Comité sont soumis aux restrictions strictes suivantes :

- Il leur est formellement interdit de disputer l'épreuve en tant que joueur.
- Il leur est formellement interdit d'agir en tant que cadet (caddie) pour le compte d'un joueur participant à la compétition.

14. Pouvoirs de la Commission Sportive et amendements

14.1. Prérogatives de la Commission Sportive : La Commission Sportive détient l'autorité souveraine pour annuler, reporter ou substituer toute épreuve du Championnat de Tunisie en fonction des contraintes d'organisation ou de force majeure.

14.2. Incidences sur les Tournois Jumelés : En cas de changement du parcours initialement prévu pour une épreuve fédérale, le tournoi jumelé organisé par l'association d'accueil peut faire l'objet d'une annulation de plein droit.

14.3. Clause de modification réglementaire : La Commission Sportive se réserve formellement le droit d'amender ou de modifier le présent règlement en cours de saison, sous condition expresse de validation préalable par le Bureau Fédéral.

15. Organisation des départs

15.1. Tours réguliers : Lors des différents tours du championnat, les groupes de départ sont constitués en mixte. Les regroupements et l'ordre des départs sont établis par tirage au sort, structuré en fonction de l'index de Handicap officiel des joueurs.

15.2. Phase Finale : Classement général provisoire projeté et organisation des départs

Pour les séries dont la Finale se déroule sur plusieurs jours, la composition des groupes et l'ordre des départs sont déterminés selon les modalités suivantes :

- **Premier jour de la Finale** : les groupes sont constitués sur la base du classement général provisoire établi avant le début de la Finale. Les joueurs les mieux classés sont regroupés et prennent le départ en premier.

- **Tours suivants** : les groupes sont constitués sur la base d'un classement général provisoire projeté, établi après chaque tour de la Finale. Ce classement correspond à l'addition, pour chaque joueur, des points de mérite retenus avant la Finale et des points qu'il obtiendrait si son classement provisoire dans la Finale, constaté à l'issue du tour précédent, devenait son classement définitif. Le classement général provisoire projeté est ainsi recalculé à l'issue de chaque tour de la Finale et sert exclusivement à déterminer la composition des groupes et l'ordre des départs du tour suivant. Les joueurs les mieux classés sont regroupés et prennent le départ en premier.

Le classement général provisoire projeté constitue une simulation à des fins d'organisation des départs. Il ne constitue ni un classement officiel, ni une attribution provisoire de points de mérite et ne fait l'objet d'aucune publication ni d'aucun affichage. Les points de mérite correspondant à la Finale ne sont attribués qu'à l'issue de celle-ci, sur la base du classement définitif de la Finale.

16. Protocole et horaires de départ

16.1. Constitution des Parties : Les regroupements et l'ordre des départs sont établis par tirage au sort, structuré en fonction de l'index officiel des joueurs.

16.2. Obligation de Présence : Les compétiteurs doivent obligatoirement se présenter auprès de leur starter, sur leur tee de départ respectif, au moins dix (10) minutes avant leur heure officielle de départ.

16.3. Sanction pour Retard : En vertu des règles de golf en vigueur, tout joueur ne respectant pas cet horaire de présentation encourt une pénalité de deux (2) coups, appliquée au premier trou de sa partie.

17. Cadets (Caddies)

Durant le tour conventionnel, il est strictement interdit à tout joueur ou joueuse d'employer un professionnel de golf ou un enseignant de golf comme cadet.

18. Règle locale type G-6 : utilisation des transports motorisés

18.1. Interdiction par Catégorie d'Âge : Pendant le déroulement d'un tour conventionnel, l'utilisation d'un moyen de transport motorisé est strictement interdite pour tous les joueurs, à l'exception des compétiteurs inscrits dans les catégories Séries Nationales Séniors Hommes, Séries Séniors Hommes et Séniors Dames âgés de 50 ans et plus.

18.2. Dérogations Exceptionnelles : L'utilisation d'un véhicule motorisé par les joueurs visés à l'article 18.1 n'est tolérée que dans les deux cas exclusifs suivants :

- Sur autorisation expresse, préalable ou validée a posteriori par le Comité du tournoi;

- Pour un joueur devant appliquer la procédure de pénalité de coup et distance ; ce dernier est autorisé à utiliser un moyen de transport motorisé pour effectuer son aller-retour.

18.3. Sanctions en cas d'infraction : Tout manquement constaté aux dispositions de la présente règle locale expose le joueur aux pénalités générales prévues par le Code des règles de golf en vigueur.

19. Forfait non justifié et restriction de participation

19.1. Constat de non-présentation : Dès lors que les horaires de départ officiels ont été publiés et affichés par le Comité, tout joueur inscrit qui ne se présente pas au départ de son tour est considéré en situation de forfait non justifié.

19.2. Sanction de suspension temporaire : Tout joueur ayant déclaré un forfait non justifié se voit automatiquement interdire de participer au tour suivant du calendrier officiel du Championnat de Tunisie.

19.3. Procédure de régularisation et délais : Pour lever cette sanction et être autorisé à s'aligner sur l'épreuve suivante, le joueur doit obligatoirement :

- Soumettre une justification écrite et motivée auprès de la Commission Sportive.
- Transmettre ce dossier de justification dans un délai maximal de 72 heures suivant la fin de la compétition où le forfait a été constaté.
- Obtenir l'accord formel et explicite de la Commission Sportive après examen de sa pièce justificative.

20. Départage des égalités

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs joueurs, y compris lorsque les départs ont été effectués de différents trous (par exemple des trous n° 1 et n° 10 ou en départ simultané « shotgun »), le départage sera effectué conformément à la méthode des « neuf derniers trous, six derniers trous, trois derniers trous et dernier trou ».

Pour tous les joueurs, cette méthode sera appliquée sur les neuf derniers trous du parcours, soit les trous 10 à 18, puis, si l'égalité subsiste, sur les six derniers trous (13 à 18), les trois derniers trous (16 à 18) et enfin le 18ᵉ trou.

Si l'égalité persiste après l'application de ces critères, le départage sera effectué conformément aux procédures du Comité prévues par les règles de golf applicables à la compétition.

21. Remise des prix

21.1. Prix des Séries Jouant en Stroke Play : Pour les catégories suivantes jouant en stroke play, la Fédération attribue les récompenses suivantes :

- Série Nationale Hommes : Deux (2) prix Brut;
- Série Nationale Dames : Deux (2) prix Brut;
- Série Nationale Séniors Hommes : Deux (2) prix Brut;
- 1ère Série Hommes : Deux (2) prix Brut.

21.2. Prix des Autres Séries : Pour l'ensemble des autres catégories du championnat y compris la 2ème Série Hommes, la Série Dames et les Séries Séniors, les prix sont attribués de manière à récompenser à la fois les classements Brut et Net :

- Par Série : Un (1) prix Brut et un (1) prix Net.

22. Ordre du mérite et attribution des points

22.1. Grille Standard du Championnat : À l'issue de chaque tour, les participants se voient attribuer des points de mérite conformément à la grille officielle du Championnat de Tunisie, établissant ainsi le classement général.

22.2. Tournois Associatifs Jumelés : Le même principe d'attribution s'applique aux compétiteurs prenant part à un tournoi associatif régulièrement jumelé à un tour du championnat figurant au calendrier officiel. Les points sont alors calculés selon la « grille tournoi associatif ».

22.3. Points Doublés (Tours Majeurs & Déplacements) : L'attribution des points de mérite est systématiquement doublée pour les épreuves suivantes :

- Les tours de trois jours réservés aux Séries Nationales (Hommes et Dames);
- Les tours délocalisés se disputant sur les parcours de Djerba et de Tabarka, sauf pour les Séries Nationales Hommes et Dames.

22.4. Dispense pour Obligations Internationales : Tout joueur représentant l'Équipe Nationale ou responsable fédéral en mission officielle à l'étranger lors d'une épreuve bénéficie d'une compensation de points :

- Si le joueur a déjà disputé des tours : un nombre de points correspondant à la moyenne des points obtenus lors des tours précédemment disputés lui est attribué.
- S'il s'agit du premier tour de la saison : les points sont attribués automatiquement sur la base de la moyenne des points obtenus lors des deux tours suivants.

22.5. Cas de Disqualification et d'Abandon : Tout joueur disqualifié (DQ) ou auteur d'un abandon (WD) au cours d'un tour ne bénéficie d'aucun point au titre de la grille de mérite pour ce tour.

22.6. Exception pour Blessure en Compétition : Par dérogation à l'article 22.5, lorsqu'un joueur abandonne suite à une blessure survenue durant l'épreuve et dûment validée par le Comité du Tournoi, il est octroyé au joueur blessé un nombre de points équivalent à celui du dernier joueur classé de sa catégorie.

23. Phase finale

23.1. Épreuves qualificatives : L'intégralité des tours du championnat ainsi que l'ensemble des tournois associatifs officiellement jumelés inscrits au calendrier de la Fédération sont pris en compte pour l'établissement du classement de l'Ordre du Mérite.

23.2. Accès à la Finale : Tous les joueurs ayant participé au championnat sont réglementairement autorisés à participer à la Finale, sous réserve de la capacité d'accueil du parcours, et de la priorité accordée aux 12 premiers de chaque série.

23.3. Sanction pour désistement tardif : Tout joueur inscrit pour la Finale qui déclare forfait sans motif impérieux ou pièce justificative valable à trois (3) jours ou moins de la date officielle de l'épreuve s'expose à des sanctions disciplinaires. La nature et la durée de la sanction sont déterminées par le Comité du Tournoi.

23.4. Valorisation des points de la Finale et Classement Général Final (Champion(ne) ou Vainqueur(e) de Série) :

À l'issue de la Finale du Championnat de Tunisie, les points de mérite obtenus par les compétiteurs lors de cette ultime épreuve sont multipliés par un coefficient de cinq (5).

Le classement général final de chaque série est établi en additionnant :

- Les points correspondant aux **six (6) meilleurs résultats obtenus parmi les huit (8) tours du Championnat**;
- Les points correspondant aux **six (6) meilleurs résultats obtenus parmi les huit (8) tournois associatifs officiellement jumelés** inscrits au calendrier fédéral;
- Les points obtenus lors de la **Finale, affectés d'un coefficient de cinq (5)**.

Le vainqueur de chaque série est le joueur totalisant le plus grand nombre de points à l'issue de ce calcul.

23.5. Critères de départage des ex-æquo pour déterminer le Champion(ne) ou Vainqueur(e) de Série : En cas d'égalité de points au classement général final d'une série, à l'issue de la finale, les compétiteurs sont départagés en appliquant le critère suivant :

- Priorité au joueur ayant obtenu le meilleur résultat lors de la finale;
- En cas d'égalité pour la première place du classement final des Séries Nationales Hommes et Dames, un play-off en mort subite sera disputé afin de désigner le Champion ou la Championne de Tunisie. Les modalités du play-off (trou(x) à jouer et ordre de jeu) seront déterminées par le Comité.

23.6. Détermination du Vainqueur du Tour de la Finale en Net : Le classement final en Net résulte exclusivement du cumul des points obtenus par les joueurs durant la Finale du Championnat.

23.7. Vainqueur du Tour de la Finale (Brut) : À l'issue de la Finale du championnat, un prix Brut spécifique est décerné au vainqueur de ce tour dans chaque série, sur la base exclusive des résultats de cette épreuve.

23.8. Règle de départage sur les cartes de score : En cas d'égalité lors du tour de la Finale, indépendamment de la configuration des départs (départs simultanés aux trous n°1 et n°10, ou en formule Shotgun), le départage sur les cartes s'effectue selon la méthode conventionnelle : l'analyse des « neuf derniers trous, six derniers trous, trois derniers trous, etc. » correspond strictement et réglementairement aux trous n°10 à 18, puis n°13 à 18, etc. du parcours officiel.

24. Formule de jeu de la Finale

La Finale du Championnat de Tunisie se dispute selon les formules et les durées suivantes, définies par catégorie de série :

- Série Nationale Hommes : Formule Stroke Play sur quatre (4) jours consécutifs;
- 1ère Série Hommes et Série Nationale Dames : Formule Stroke Play sur trois (3) jours consécutifs;
- Série Nationale Séniors Hommes : Formule Stroke Play sur deux (2) jours consécutifs;
- 2ème Série Hommes, Série Dames, Séries Séniors (Hommes et Dames) : Formule Stableford sur deux (2) jours consécutifs.

25. Prix et titres de la finale

25.1. Attribution des Prix par Série : La Fédération Tunisienne de Golf offrira les prix suivants à l'issue de la Finale :

- Série Nationale Hommes, Série Nationale Dames, Série Nationale Séniors Hommes et 1ère Série Hommes : Deux (2) prix Brut;
- Série Dames et 2ème Série Hommes : Un (1) prix Brut et un (1) prix Net;

- Séries Séniors (Hommes et Dames) : Un (1) prix Brut et deux (2) prix Net.

25.2. Octroi des Titres Officiels :

Titre de « Champion(ne) de Tunisie » : ce titre est exclusivement octroyé au vainqueur de la Série Nationale Hommes et de la Série Nationale Séniors Hommes, ainsi qu'à la vainqueure de la Série Nationale Dames, sous réserve qu'ils soient de nationalité tunisienne.

Titre de « Vainqueur de la Série » :

- Ce titre sera attribué aux joueurs et joueuses de nationalité étrangère terminant en tête de la Série Nationale Hommes, la Série Nationale Dames et la Série Nationale Séniors Hommes.
- Pour toutes les autres séries (1ère Série, 2ème Série, Dames, Séniors), le titre de « vainqueur de la Série » sera octroyé au premier/à la première du classement, quelle que soit sa nationalité (tunisienne ou étrangère).

26. Règlement du Championnat Interclubs (Saison 2026-2027)

26.1. Composition des Équipes et Éligibilité :

a) Appartenance : Tout joueur ou joueuse composant l'équipe doit être membre licencié de l'Association Sportive qu'il ou elle représente.

b) Transfert / Changement d'Association : En cas de changement d'association d'affiliation et par conséquent de licence après le 31 décembre 2026, le joueur est autorisé à intégrer l'équipe de sa nouvelle association à partir du 1er janvier 2027, même s'il a déjà concouru pour une autre association au cours de l'année 2026.

c) Conservation des points : En cas de changement d'association, les scores réalisés par le joueur jusqu'au 31 décembre 2026 et déjà pris en compte dans le calcul des résultats Interclubs de son ancienne association restent définitivement acquis à celle-ci.

26.2. Inscriptions :

Désignation : Chaque association désigne un capitaine d'équipe officiel.

Modalités : Les joueurs doivent obligatoirement être inscrits par leur capitaine d'équipe au plus tard la veille de chaque tour du championnat.

Quota : Pour chaque tour du championnat, l'association peut inscrire un maximum de six (6) joueurs.

26.3. Formule de Jeu :

L'épreuve se dispute en formule **Stableford Net**.

26.4. Déroulement de la Saison :

Pendant les huit (8) tours du Championnat de Tunisie, un score Interclubs est établi pour chaque association participante.

Pour chaque tour, ce score correspond au cumul des scores **Stableford Net** réalisés par les joueurs de l'association participante à l'épreuve. Le classement Interclubs est établi sur la base de ces scores, conformément aux dispositions du présent règlement.

26.5. Classement et Départage des Tours :

- Établissement du score : à l'issue de chaque tour, l'équipe qui obtient le plus grand nombre de points Stableford Net est déclarée gagnante du tour. Ce score d'équipe est calculé sur l'addition des quatre (4) meilleurs scores nets parmi les six (6) joueurs inscrits.
- Classement Général : un classement général cumulé est établi après chaque tour.
- Règle de départage : en cas d'égalité de points entre plusieurs équipes au classement général final, le départage se fera chronologiquement en faveur de l'équipe ayant obtenu le meilleur score lors du dernier tour joué. Si l'égalité persiste, le départage se fera sur le tour précédent (avant-dernier), et ainsi de suite en remontant les tours.

26.6. Phase Finale et Récompenses :

- Annonce : lors de chaque tour, le Comité du tournoi annonce officiellement l'association gagnante de l'étape lors de la remise des prix.
- Vainqueur de la Saison : l'association sacrée **Championne Interclubs** est celle qui totalise le plus grand nombre de points **Stableford Net** cumulés à l'issue des huit (8) tours du Championnat de Tunisie.
- Le Trophée Interclubs : un trophée récompensera le club vainqueur désigné « **Champion Interclubs – saison 2026-2027** ». L'association gagnante en aura la garde et la responsabilité pendant un an.
- Le Trophée Définitif : Une réplique sera décernée au club gagnant pour qu'il la conserve définitivement.

27. Code de conduite et sanctions disciplinaires

Pour chaque épreuve du Championnat de Tunisie, la compétition débute dès la publication officielle de la liste des départs par la Fédération Tunisienne de Golf et prend fin à la publication officielle des résultats définitifs.

Pendant toute cette période, les dispositions du présent règlement, les règles de golf, les règles locales, le présent code de conduite ainsi que les décisions du Comité du Tournoi demeurent pleinement applicables.

Tout joueur, caddie, accompagnateur, spectateur, bénévole, officiel, licencié de la Fédération Tunisienne de Golf ou toute autre personne présente dans le cadre du Championnat est tenu d'adopter, en toutes circonstances, un comportement respectueux, loyal et conforme à l'esprit du jeu et aux valeurs du golf.

Constitue notamment des manquements au présent code de conduite, sans que cette liste soit limitative :

- Tout comportement irrespectueux, injurieux, menaçant, agressif ou antisportif envers un joueur, un caddie, un accompagnateur, un arbitre, un officiel, un membre du Comité du Tournoi, un bénévole, un représentant du club organisateur ou un spectateur ;
- Toute dégradation volontaire du parcours, des installations ou du matériel, notamment le fait de lancer ou de frapper avec un club ou d'endommager le terrain ou les équipements mis à disposition ;
- Toute tricherie, tentative de tricherie, collusion, falsification d'un score ou toute violation intentionnelle des règles de golf ou du présent règlement ;
- Tout manquement à l'étiquette du golf ou aux instructions du Comité du tournoi ;
- Toute attitude ou comportement susceptible de perturber le bon déroulement de la compétition ou de porter atteinte à l'image de la Fédération Tunisienne de Golf, du Championnat ou du club organisateur.

Tout manquement au présent article pourra donner lieu à une ou plusieurs mesures disciplinaires prononcées par le Comité du Tournoi ou la Commission Sportive, notamment un avertissement, une pénalité

prévue par le présent règlement, une disqualification, une suspension de participation ou toute autre sanction jugée appropriée, conformément aux règlements de la Fédération Tunisienne de Golf.

Conformément à la Règle 1.2b (code de conduite) des règles de golf, le Comité du Tournoi est habilité à examiner tout comportement contraire aux règles de golf, au présent règlement, au code de conduite ou aux décisions du Comité, et à prononcer toute sanction qu'il juge appropriée, en fonction de la nature et de la gravité des faits.

Sans préjudice de toute autre mesure disciplinaire pouvant être décidée par la Fédération Tunisienne de Golf, le Comité pourra notamment prononcer l'une des sanctions suivantes :

- Un avertissement officiel ;
- L'attribution d'une pénalité prévue par le présent règlement ;
- La disqualification du tour concerné ;
- L'exclusion ou la disqualification du Championnat.

Le Comité du Tournoi apprécie les circonstances propres à chaque situation et détermine la mesure la plus appropriée, compte tenu de la gravité des faits, du comportement de leur auteur, ainsi que de toute circonstance atténuante ou aggravante.

Les sanctions prévues au présent article peuvent être prononcées à tout moment, à compter de la publication officielle de la liste des départs d'un tournoi et jusqu'à la publication des résultats définitifs de celui-ci. Les décisions du Comité sont immédiatement exécutoires et sans appel.

27.1. Violences, comportement des spectateurs et décisions du Comité :

Toute forme de violence, qu'elle soit verbale, écrite, physique, psychologique, de harcèlement ou d'intimidation, est strictement interdite dans le cadre du Championnat de Tunisie. En cas de récidive ou de tout acte de violence ou de comportement grave impliquant un joueur, une joueuse, un caddie, un accompagnateur, un parent, un entraîneur ou un officiel, le Comité du Tournoi pourra prononcer toute mesure conservatoire ou sportive qu'il jugera appropriée, notamment l'exclusion immédiate de la personne concernée du tournoi ou du Championnat. Les faits feront l'objet d'un rapport officiel établi par le Comité du Tournoi et transmis à la Fédération Tunisienne de Golf. Sans préjudice des sanctions sportives prononcées par le Comité, la Fédération pourra engager toute procédure disciplinaire prévue par ses règlements et, lorsque la nature des faits le justifie, saisir les autorités compétentes conformément à la législation en vigueur.

27.2. Tenue vestimentaire, appareils électroniques et dispositions diverses :

Le port du jean, sous toutes ses formes, est strictement interdit sur le parcours pendant les compétitions du Championnat de Tunisie.

Il est strictement interdit de consommer des boissons alcoolisées sur le parcours pendant toute la durée de la compétition.

Appareils électroniques : L'utilisation de téléphones portables, caméras, appareils photo ou de tout autre appareil électronique est interdite sur le parcours pendant le jeu. Toutefois, l'utilisation d'un téléphone portable est autorisée uniquement en cas d'urgence ou avec l'autorisation du Comité.

Télémètres et GPS : Les télémètres sont autorisés, à condition qu'ils soient utilisés exclusivement pour mesurer la distance. Les appareils permettant de mesurer ou d'afficher d'autres informations susceptibles d'influencer le jeu, telles que la pente (slope), le dénivelé, la vitesse ou la direction du vent, la température ou tout autre facteur pouvant aider le joueur dans son choix de coup, sont interdits. Cette disposition

s'applique également aux montres GPS, téléphones portables et autres appareils électroniques utilisés comme dispositifs de mesure de distance.

27.3. Disposition générale :

La Commission Sportive de la Fédération Tunisienne de Golf se réserve le droit de modifier le calendrier du Championnat, notamment en annulant, reportant, interrompant ou remplaçant tout tournoi, lorsque des circonstances exceptionnelles ou l'intérêt sportif de la compétition l'exigent.

Cas de force majeure : La Commission Sportive peut prendre toute décision qu'elle juge utile pour le bon déroulement du championnat.

27.4. Cadence de jeu (Règle 5.6) :

Les joueurs sont tenus de maintenir une cadence de jeu satisfaisante pendant toute la durée du tour et de respecter les temps de jeu fixés par le Comité.

Un groupe est considéré hors position lorsqu'il a perdu l'intervalle de départ avec le groupe qui le précède. Si un groupe est hors position et dépasse le temps de jeu imparti, le Comité peut décider de le chronométrer.

En l'absence de circonstances atténuantes, les temps maximaux autorisés pour exécuter un coup sont les suivants :

- 40 secondes pour jouer un coup ;
- 50 secondes pour le premier joueur à jouer :
  - sur un coup de départ d'un trou par 4 ou par 5 ;
  - sur un coup d'approche ;
  - sur un chip ou un putt ;
- 40 secondes pour tous les autres coups.

Le chronométrage débute dès que le joueur dispose d'un délai raisonnable pour jouer son coup et que c'est son tour de jouer. Un joueur qui dépasse le temps autorisé pourra être pénalisé conformément à la politique de cadence de jeu adoptée par le Comité.

Il est rappelé que, conformément à la Règle 18.2a, le temps maximal de recherche d'une balle est de trois (3) minutes. À l'expiration de ce délai, la balle est déclarée perdue.

Pénalités pour infraction au rythme de jeu — Stroke Play

- Première infraction de temps : un coup de pénalité.
- Deuxième infraction de temps : deux coups de pénalité supplémentaires.
- Troisième infraction de temps : disqualification.

Notes

Les joueurs seront informés par un Officiel lorsqu'ils seront considérés comme étant hors position et feront l'objet d'un chronométrage.

Le chronométrage débutera dès que l'Officiel estimera que le joueur dispose de la possibilité raisonnable d'effectuer son coup sans gêne ni intervention extérieure.

28. Force Majeure

En cas de circonstances exceptionnelles ou de force majeure (conditions météorologiques, sécurité, indisponibilité du parcours ou toute autre circonstance indépendante de la volonté de la Fédération), le Comité du Tournoi ou la Commission Sportive peut modifier le format de la compétition, réduire le nombre de trous à jouer, interrompre, reporter ou annuler une épreuve, conformément aux règles de golf et dans l'intérêt sportif de la compétition.

Tout cas non expressément prévu par le présent règlement est tranché par la Commission Sportive, dans le respect des règles de golf du R&A, des conditions de la compétition et de l'intérêt sportif du Championnat.

** Fin du règlement **

ANNEXES
GRILLE DES POINTS DE MÉRITE

Tournois jumelés		
Cls	Nationale Seniors H 1ère Série Hommes Série Dames	2ème Série Hommes Seniors Hommes Seniors Dames
1	600	450
2	550	400
3	500	350
4	450	330
5	400	310
6	350	290
7	330	260
8	310	250
9	290	240
10	260	230
11	250	220
12	240	210
13	230	200
14	220	150
15	210	130
16	200	120
17	150	110
18	130	100
19	120	100
20	110	90
21	100	80
22	100	70
23	90	60
24	80	50
25	70	40
26	60	30
27	50	20
28	40	10
29	30	10
30	20	10
31	10	10
32	10	10
33	10	10
34	10	10
35	10	10
36	10	10
37	10	10
38	10	10
39	10	10
40	10	10
41	10	10
42	10	10
43	10	10
44	10	10
45	10	10
46	10	10
47	10	10
48	10	10

Championnat de Tunisie			
Cls	Série Nationale Hommes / Dames	Nationale Seniors H 1ère Série Hommes Série Dames	2ème Série Hommes Seniors Hommes Seniors Dames
1	900	900	675
2	800	825	600
3	700	750	525
4	600	675	495
5	550	600	465
6	500	525	435
7	450	495	390
8	400	465	375
9	350	435	360
10	330	390	345
11	310	375	330
12	290	360	315
13	260	345	300
14	250	330	225
15	240	315	195
16	230	300	180
17	220	225	165
18	210	195	150
19	200	180	150
20	150	165	135
21	130	150	120
22	120	150	105
23	110	135	90
24	100	120	75
25	100	105	60
26	90	90	45
27	90	75	30
28	80	60	15
29	70	45	15
30	60	30	15
31	50	15	15
32	40	15	15
33	30	15	15
34	20	15	15
35	10	15	15
36	10	15	15
37	10	15	15
38	10	15	15
39	10	15	15
40	10	15	15
41	10	15	15
42	10	15	15
43	10	15	15
44	10	15	15
45	10	15	15
46	10	15	15
47	10	15	15
48	10	15	15

La Fédération Tunisienne de Golf vous souhaite une excellente saison golfique.